



## Réponse positive

### Statut de réfugié ou protection complémentaire accordé!

En cas de réponse positive à votre demande, vous devez vous rendre à la COMAR ou au bureau migratoire (Oficina de Regulación Migratoria) de l'INM, muni de tous vos documents, afin d'entamer la procédure pour l'obtention du permis de séjour permanent (Tarjeta de residente permanente) pour vous et pour les membres de votre famille déclarés sur le formulaire. Ce permis vous donne le droit de résider où que ce soit sur le territoire mexicain.



## Réponse négative

En cas de réponse négative à votre demande et d'un désaccord de votre part, vous pouvez demander à ce que la décision soit réexaminée.

Vous avez 15 jours ouvrables à partir de la notification de la décision définitive pour demander qu'une révision de votre dossier soit faite ; cette procédure porte le nom de « recours en révision » (Recurso de revisión). Si vous avez besoin d'un conseil ou de soutien, ACNUR peut vous aider.

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE



■ Toute démarche devant la COMAR est GRATUITE, de même que les documents migratoires délivrés par l'INM concernant votre dossier.



■ Pendant toute la procédure, vous avez le droit d'être assisté d'un avocat. Pour une aide juridique gratuite, contactez le Bureau du Défenseur du Peuple au Mexique (IFDP) : 80 02 24 24 26



■ Si nécessaire, vous avez droit à l'assistance d'un traducteur ou d'un interprète.

De même, et seulement si vous le souhaitez, vous pouvez contacter le Consulat de votre pays d'origine.



■ La COMAR vous offre son soutien institutionnel afin de vous faciliter l'accès à l'éducation et à la santé, et l'obtention des documents d'identité et de voyage.



■ La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) vous accompagne et protège vos droits : 80 07 15 20 00



*Une personne réfugiée est celle qui ne peut pas revenir dans son pays d'origine parce que sa vie, sa sécurité ou sa liberté sont en danger.*

Les personnes vivant cette situation peuvent demander de l'aide au gouvernement mexicain afin d'être reconnues comme personnes réfugiées. En tant que personne réfugiée, vous pourrez vous déplacer en toute liberté à l'intérieur du Mexique, et vous aurez accès, tout comme les citoyens mexicains, à l'éducation, au travail, aux services de santé et au logement. Vous bénéficierez aussi de la protection de l'État. En contrepartie, vous devrez toujours respecter la Constitution, les lois et les réglementations mexicaines en vigueur.

**Si vous souhaitez solliciter une protection en tant que personne réfugiée, contactez la Commission Mexicaine d'Aide aux Personnes Réfugiées (COMAR)**

**Acayucan, Veracruz**  
Carretera Costera del Golfo No. 180, Km. 221  
924 245 7440 ext. 226 y 204

**Ciudad de México**  
Versalles No. 49, col. Juárez  
555 209 8800 ext. 30147 y 30208

**Tenosique, Tabasco**  
Calle 2 S/N, esquina calle 55, col. Pueblo Nuevo  
(frente a tanque de agua elevado)  
934 688 0404

**Tapachula, Chiapas**  
8va Avenida Sur y 4ta Poniente No. 39, col. Centro  
555 2098 800 ext. 59316

**Tijuana, Baja California**  
Av. de los Insurgentes No. 16000, col. Los Álamos  
664 3628 333, 558 0559 208

**Palenque, Chiapas**  
Carretera Playas de Catatzaja-Ocosingo Km. 26 A + 100, col. Guayacan  
916 3453 035 ext. 8288206

**Monterrey, Nuevo León**  
Av. Lázaro Cárdenas No. 1817, col. Jardín de las Torres  
818 4861 577 ext. 218

[www.gob.mx/comar](http://www.gob.mx/comar)



**Démarrez une nouvelle vie au Mexique**

**Si vous avez peur de revenir dans votre pays parce que votre vie, votre sécurité ou votre liberté sont en danger, vous pouvez faire une demande de protection en tant que personne réfugiée au Mexique.**

**L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (ACNUR)**

**Numéro gratuit: 800 226 8769  
y WhatsApp: 55 7005 5950**

**Acayucan**  
Prolongación Lerdo de Tejada S/N,  
esquina con Vázquez Gómez,  
col. Villalta.  
924 1064 616

**Aguascalientes**  
Cristóbal Colón No. 309,  
Barrio del Encino.  
449 9102 025

**Ciudad de México**  
Programa Casa Refugiados  
Mártires de la Conquista No. 86, col.  
Escandón  
552 6147 992, 557 314 0957

**Monterrey**  
Calle Juan Ignacio Ramón No. 506,  
Centro. Edificio Platino, Piso 8  
554 791 7041

**Palenque**  
Av. Periférico Norte, Esquina con 5ta  
Poniente. Frente a estacionamiento  
Chedraui.  
557 959 0258

**Satillo**  
Blvd. Galerías No. 200.  
Piso 2 Local 22. 844 688 0534

**Tenosique**  
Calle 22 No. 404, esquina con Calle 25,  
col. Centro.  
934 342 1664 o 934 342 1687

**Tapachula**  
21 Oriente No. 22, entre 9ª y 11ª Av.  
Norte, col. Lomas del Soconusco.  
962 642 5198 y 962 642 5199

Centro de Registro  
Calle Central Oriente No. 34 entre 3ª y 5ª  
Avenida Norte, col. Centro  
800 523 7402

**Tijuana**  
Blvd. Sánchez Taboada No. 10488, Ofi.  
819, Zona Urbana Río  
664 518 3207

**Guadalajara**  
Guadalupe Zuno No. 2302, Edificio El  
Bosque, col. Americana.  
557 932 86 98 y 333 835 2078

**Mexicali**  
558 040 9103

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous communiquer avec El Jaguar**

ConfíaEnElJaguar



GOBIERNO DE MÉXICO

GOBERNACIÓN

COMAR



CNDH



INM

Instituto Mexicano de  
Defensoría Pública



UNHCR  
ACNUR

La Agencia de la ONU  
para los Refugiados

# Par où commencer la procédure de demande du statut de réfugié au Mexique ?

Au Mexique, c'est la Commission mexicaine d'aide aux personnes réfugiées (COMAR) qui se charge de la réception, du traitement et de la prise de décision définitive concernant les demandes du statut de réfugié.



## Ouverture du dossier !

Adressez-vous à la **COMAR**, aux bureaux migratoires de l'Institut National Mexicain des Migrations (INM) ou à toute autre autorité compétente au Mexique et exprimez votre besoin de demande du statut de réfugié.

Expliquez votre situation et la raison pour laquelle vous ne pouvez pas retourner dans votre pays. Vous pouvez le faire oralement ou par écrit ou vous pouvez l'exprimer oralement ou par écrit.

En espagnol, pour «demander le statut de réfugié» on dit : «solicitar la condición de refugiado.»

## Signature obligatoire



Vous devrez vous présenter le jour convenu dans les bureaux de la **COMAR** ou de l'INM afin d'apposer votre signature. Si vous manquez votre rendez-vous, votre dossier sera classé sans suite.

Restez toujours attentifs aux consignes provenant des autorités.



## Formulaire

Vous devrez remplir un formulaire pour expliquer les raisons qui ont motivé le départ de votre pays et celles pour lesquelles vous ne pouvez pas y retourner.

Si des membres de votre famille vous accompagnent, n'oubliez pas de les ajouter sur le formulaire ; si votre famille est restée dans le pays d'origine, veuillez bien l'indiquer lors de la demande.

La **COMAR** ne partagera jamais les informations que vous lui fournissez, celles-ci sont confidentielles.

## Tarjeta de visitante por razones humanitarias



En tant que personne demandant le statut de réfugié, vous avez le droit de faire une demande de permis de séjour temporaire pour motifs d'ordre humanitaire (Tarjeta de visitante por razones humanitarias) auprès de l'INM, ce qui vous permettra de résider et de travailler légalement dans le pays. Ce document est valable pour un an et vous est délivré gratuitement.

Si votre dossier est classé sans suite, ce permis ne pourra pas être renouvelé.

## Certificat



La **COMAR** vous fournira un certificat («constancia» en espagnol) prouvant que votre démarche de demandeur d'asile est en cours et que, de ce fait, vous ne pouvez pas être renvoyé dans votre pays. Il s'agit d'un document officiel contenant vos données personnelles et une photo d'identité ; le certificat doit aussi faire mention des membres de votre famille vous accompagnant dans la démarche. Vérifiez toujours l'exactitude des données y figurant !

Ce certificat n'est valable qu'au sein de l'état fédéral mexicain où vous avez entamé votre procédure. Si vous quittez cet état sans autorisation, votre dossier sera classé sans suite. Si vous souhaitez vous déplacer vers un autre état, vous devez demander une autorisation à la **COMAR**.

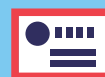
## Entretiens

La **COMAR** vous fera passer au moins deux entretiens :



L'entretien d'assistance, qui est mené dans le but de mieux vous connaître et d'identifier vos éventuels besoins afin de vous faciliter l'accès aux démarches et aux services de l'État.  
L'entretien de protection, qui est conduit pour connaître les raisons vous ayant mené à quitter votre pays d'origine. La **COMAR** a besoin de recueillir le plus d'information possible sur les faits relatant les dangers que vous risquez dans votre pays ; les détails fournis lors de l'entretien seront donc précieux.

Il n'est pas forcément nécessaire d'apporter des preuves sur votre situation, mais si vous en avez, n'hésitez pas à les présenter à la **COMAR**. Vous pouvez choisir de passer l'entretien avec un homme ou une femme.



## CURP temporaire

Un code unique d'enregistrement de la population (CURP) temporaire vous sera octroyé. Composé de 18 caractères alphanumériques, ce code a pour but de vous faciliter l'accès aux démarches et aux services de l'État.



## Décision définitive

La **COMAR** traitera votre dossier et vous informera de la décision prise.

Il faudra compter 45 jours ouvrables pour la prise de décision et 10 jours supplémentaires pour la notification du résultat.

Si la **COMAR** a besoin de données complémentaires avant de rendre sa décision, elle devra vous avertir ; ceci pourrait remettre de 45 jours ouvrables la décision définitive. Dans ce cas, un nouveau permis de séjour temporaire (Tarjeta) devra vous être accordé.

**A**

Vous avez 30 jours ouvrables à partir de votre arrivée au Mexique pour contacter la **COMAR** et présenter votre demande du statut de réfugié. N'oubliez pas que les jours ouvrables comptent du lundi au vendredi ; les week-ends et les jours fériés ne sont pas pris en compte. Si ce délai de 30 jours est dépassé, n'hésitez pas à demander une aide juridique. À ce propos, l'ACNUR peut vous aider à trouver une assistance gratuite.

**B**

Si vous vous trouvez à Acayucan, à Mexico, à Monterrey, à Palenque, à Tapachula, à Tenosique ou à Tijuana, adressez-vous aux bureaux de la **COMAR** afin d'entamer la procédure de demande d'asile. Si vous êtes loin de ces endroits, vous pouvez vous adresser aux bureaux migratoires de l'Institut National Mexicain des Migrations (INM) partout dans le pays.

**C**

Si vous vous trouvez dans un centre de surveillance de l'immigration (Estación migratoria), exprimez au personnel de l'INM votre besoin de contacter la **COMAR** pour entamer la procédure.

**La procédure est GRATUITE et il n'est PAS obligatoire de PRÉSENTER DES PREUVES.**